



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

auberges de jeunesse

Question écrite n° 50889

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la demande de la ligue française pour les auberges de jeunesse. Créée en 1930 par Marc Sangnier, fondateur des auberges de jeunesse en France, la ligue regroupe une cinquantaine d'établissements situés en France, dans les DOM mais également en Afrique francophone. En application du décret n° 2002-624 du 25 avril 2002, la ligue française peut obtenir un agrément national ce qui lui permettrait de solliciter des subventions de fonctionnement. Compte tenu du travail réalisé par cet organisme elle lui demande si cet arrêté d'agrément peut être publié.

Texte de la réponse

Le décret n° 2002-624 du 25 avril 2002 relatif à l'agrément national délivré à des organismes de tourisme social et familial, a pour finalité l'identification des prestataires de tourisme ayant une vocation sociale et disposant d'une maîtrise de l'accueil des populations visées, dispositif complété par l'arrêté du 3 juillet 2003 qui a précisé les modalités d'application de cet agrément dans le cadre de sa mise en oeuvre. Ainsi, l'article 4 du décret précité prévoit l'instauration d'une commission nationale qui devra statuer et se prononcer sur les demandes d'agrément déposées par les organismes gestionnaires d'équipements touristiques. Actuellement en cours de constitution, elle sera composée de représentants de l'union nationale des associations de tourisme (UNAT), de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille, et de l'association des maires de France. L'arrêté fixant la liste des membres de cette commission, dont la première réunion est prévue au début de l'année 2005, sera prochainement publié.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50889

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8974

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10536